



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

PROCÈS-VERBAL

Le 13 février 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du treize février deux mille dix-sept (2017) à 19h30 et à laquelle sont présents :

- La conseillère, Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
La conseillère, Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
Le conseiller, Monsieur Patrick Cyr, poste numéro 4
La conseillère, Madame Ariane Tremblay-Daoust, poste numéro 6

- Sont absents et ont motivé leur absence :
La conseillère, Madame Amélie Vaillancourt-Lacas, poste numéro 3
Le conseiller, Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général, est également présent.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 7

1. RÉS. 026-17 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'ouvrir la séance ordinaire.

Adoptée

2. RÉS. 027-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

3. RÉS. 028-17 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017 ET LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2017

Il est proposé par Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 12 janvier 2017.

Adoptée



4.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. RÉS. 029-17 ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Il est proposé Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, appuyé par Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser le paiement des comptes suivants, et ce, pour un montant total de **471 218.53 \$** selon la liste numéro **01-2017** :

➤	Liste sélective des déboursés par chèque du 1 ^{er} au 31 janvier 2017 (ch.nos.11187 à 11252 inc.)	157 620.22 \$
➤	Remise provinciale au 31 janvier 2017	25 627.44 \$
➤	Remise fédérale au 31 janvier 2017	10 385.06 \$
➤	Remise REER au 31 janvier 2017	0.00 \$
➤	Remise RRFs au 31 janvier 2017	0.00 \$
➤	Dépôts salaires du 26 déc. au 22 janvier 2017 inclus (Semaines nos.01 à 04 inclus)	44 483.86 \$
		<u>471 218.53 \$</u>

Le conseil municipal approuve 125 000 \$ de surplus cumulé pour équilibrer l'exercice financier 2016.

Adoptée

4.2. RÉS. 030-17 LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – ARTICLE 8

CONSIDÉRANT que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public, exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels.

CONSIDÉRANT que cette personne peut désigner comme responsable un membre de l'organisme public ou de son conseil d'administration, selon le cas, ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions

Il est proposé par Patrick Cyr conseiller, appuyé par Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de déléguer le Directeur général, Hugues Jacob, la responsabilité de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, et ce à partir de la présente date et rétroactif au 9 janvier 2017.

Cette délégation sera transmise à la Commission d'accès à l'information.

Adoptée

4.3. RÉS. 031-17 RATIFICATION - LOCATION DE CAMION 10 ROUES AVEC LES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENTS

CONSIDÉRANT que la municipalité a un besoin urgent d'un camion 10 roues suite à la perte de son camion survenue lors d'un accident en date du 10 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit d'offrir les mêmes services aux citoyens;

CONSIDÉRANT que nous sommes en période hivernale, il a été décidé de procéder à la location d'un camion 10 roues avec les équipements nécessaires au déneigement ;



- CONSIDÉRANT** qu'une soumission nous a été soumise par la compagnie Excavation Miller 2014 à 1 900 \$ / semaine ;
- CONSIDÉRANT** que la compagnie d'assurance couvre une période de ladite location ;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité a accepté ladite soumission en date du 23 janvier 2017 pour une durée à déterminer avec l'assureur ;
- CONSIDÉRANT** que l'entretien général préventif seulement va être fait par la municipalité ;

Il est proposé par Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'accepter la soumission de la compagnie Excavation Miller 2014, au montant de 1 900 \$ / semaine et d'autoriser le Directeur général à mettre fin à l'entente de location selon nos besoins et de la convention avec la compagnie d'assurance.

Le tout payable a même les assurances.

Adoptée

4.4. RÉS. 032-17 MANDAT À LA FIRME RELAIS EXPERT-CONSEIL – AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 188-16

- CONSIDÉRANT** un litige entre l'employeur et le syndicat ;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil désire amender la résolution 188-16 ;

Il est proposé par Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de : mandater la firme Relais Expert-Conseil, afin d'accompagner l'Employeur dans la démarche requise. Le tout tel que décrit dans l'offre de service daté du 24 janvier 2017.

Et d'autoriser le Directeur général à convenir des phases selon l'évolution et le cheminement du dossier.

Le tout payable à même le budget d'opération.

Adoptée

4.5. RÉS. 033-17 APPROBATION DE LA LISTE OFFICIELLE DE LA VENTE POUR TAXES 2017 PAR LA MRC DES LAURENTIDES

- CONSIDÉRANT QUE** des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de La Conception;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Conception désire protéger ses créances;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Conception a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;
- CONSIDÉRANT QUE** le directeur général de la Municipalité de La Conception a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 1^{er} juin 2017 conformément à l'article 1022 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;
- CONSIDÉRANT QUE** le directeur général de la Municipalité de La Conception doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;



POUR CES MOTIFS, il est proposé par Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, appuyé par Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, la mairesse suppléante s'étant abstenue abstenue de voter :

QUE le conseil municipal approuve l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions :

Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4463364	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4419357	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4419350
Numéro matricule :	0515-09-8077	Numéro matricule :	1110-69-5935	Numéro matricule :	1210-37-6486
Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4419673	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4419322	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4420440
Numéro matricule :	1010-28-3478	Numéro matricule :	1511-87-2448	Numéro matricule :	1210-84-7023
Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4420425	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4419450	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4464901
Numéro matricule :	1011-41-1953	Numéro matricule :	1310-54-3111	Numéro matricule :	1213-45-9713
Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4465228	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4419509	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4464959
Numéro matricule :	1219-44-7199	Numéro matricule :	1210-16-6729	Numéro matricule :	1213-50-3242
Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4420435	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4419351	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	
Numéro matricule :	1011-60-2515	Numéro matricule :	1210-17-8765	Numéro matricule :	
Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4419979	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4419526	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	
Numéro matricule :	1109-79-6459	Numéro matricule :	1210-25-8518	Numéro matricule :	
Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4419639	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	5495502	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	
Numéro matricule :	1110-29-0662	Numéro matricule :	1210-28-3655	Numéro matricule :	
Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4727989	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4419372	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	
Numéro matricule :	1110-60-8900	Numéro matricule :	1210-28-9753	Numéro matricule :	
Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4419506	Cadastre (s) et numéro (s) de lot	4727997		
Numéro matricule :	1110-66-3692	Numéro matricule :	1309-49-5656		

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

ET

QUE le directeur général, M. Hugues Jacob, ou M. Denis Jubinville, directeur des finances, soit mandaté à représenter la Municipalité de La Conception lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 1^{er} juin 2017, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.



Adoptée

4.6. **RÉS. 034-17** **AFFICHAGE DE POSTE RÉGULIER TEMPS PARTIEL – INSPECTEUR ADJOINT AU SERVICE D’URBANISME**

- CONSIDÉRANT** les besoins de la municipalité ;
- CONSIDÉRANT** que les demandes de permis sont de plus en plus nombreuses au Service de l’urbanisme ;
- CONSIDÉRANT** qu’il y a seulement une employée municipale pour couvrir l’ensemble des demandes ;

Il est proposé par Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents, le maire s’étant abstenu de voter, d’afficher un poste d’inspecteur adjoint en urbanisme et environnement, à raison de 35 heures semaine pour la période du 1^{er} mai au 20 octobre de chaque année. Le salaire est selon la convention collective en vigueur.

Adoptée

4.7. **RÉS. 0035-17** **APPUI À TÉLÉ-CÂBLE LA CONCEPTION POUR LA PRÉPARATION DU DOSSIER DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL POUR LE DÉPLOIEMENT DE L’INTERNET HAUTE VITESSE SUR SON TERRITOIRE**

- CONSIDÉRANT QUE** Télé-Câble La Conception, désire présenter des demandes de subventions au programme fédéral **Brancher pour Innover** et au programme provincial **Québec Branché** pour offrir une couverture à l’internet haute vitesse sur l’ensemble du territoire de la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité désire appuyer Télé-Câble La Conception pour que l’ensemble de son territoire soit desservi par l’internet haute vitesse et que cela aura un impact positif sur son développement;
- CONSIDÉRANT QUE** Les frais relatifs à la préparation de cette demande de subvention au gouvernement fédéral ne sont pas des coûts admissibles au programme;
- CONSIDÉRANT QUE** Les coûts estimés pour la préparation de ces demandes de subvention sont estimés à plus ou moins 10 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE** Télé-Câble La Conception, demandera une aide financière à la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides pour couvrir une portion de ces frais;
- CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité désire aider financièrement Télé-Câble La Conception, pour que ce projet puisse se réaliser;

Il est proposé par Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l’unanimité des membres présents, le maire s’étant abstenu de voter, d’appuyer Télé-Câble La Conception dans ses démarches dans le cadre du programme fédéral **Brancher pour Innover** et dans le cadre du programme provincial **Québec Branché** pour couvrir 100% du territoire de la Municipalité.

Et d’aider financièrement Télé-Câble La Conception à défrayer les coûts qui ne seraient pas admissibles, pourvu que Télé-Câble La Conception démontre que des demandes d’aides financières ont été présentées et qu’elle n’a pas reçu de réponse favorable. Que cette aide financière soit d’un montant maximum de 5 000 \$.



Adoptée

- 4.8. RÉS. 0036-17 MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 32-004**
- CONSIDÉRANT QU’** une mesure disciplinaire est imposée par le directeur général à l’employé numéro 32-004 en date du 13 février 2017;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l’unanimité des membres présents, le maire s’étant abstenu de voter, d’imposer à l’employé 32-004 la mesure disciplinaire telle que signifié par le directeur général en date du 13 février 2017.
- Adoptée**
- 4.9 RÉS. 0037-17 MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 32-007**
- CONSIDÉRANT QU’** une mesure disciplinaire est imposée par le directeur général à l’employé numéro 32-007 en date du 13 février 2017;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents, le maire s’étant abstenu de voter, d’imposer à l’employé 32-007 la mesure disciplinaire telle que signifié par le directeur général en date du 13 février 2017.
- Adoptée**
- 4.10 RÉS. 038-17 NOMINATION D’UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PÉRIODE DU 14 FÉVRIER 2017 AU 5 NOVEMBRE 2017 INCLUSIVEMENT**
- CONSIDÉRANT** la nomination de la conseillère Mme Amélie Vaillancourt-Lacas à titre de mairesse suppléante se terminant le 31 janvier 2017, et ce, tel que décrit à la résolution numéro 47-16;
- Il est proposé par Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, appuyé par Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l’unanimité des membres présents, le maire s’étant abstenu de voter, de nommer la conseillère Mme Diane Pigeon, à titre de mairesse suppléante, et ce, pour une période de 8 mois, à compter du 14 février 2017 jusqu’au 5 novembre 2017, inclusivement.
- Que Mme Diane Pigeon agisse en tant que représentante au conseil des maires de la MRC des Laurentides, en l’absence de celui-ci, et que la rémunération, allocation ainsi que le droit de vote lui soient attribués.
- Adoptée**
- 4.11 RÉS. 039-17 PAIEMENT EN LIGNE PAR ACCÈSD AFFAIRES**
- CONSIDÉRANT** que la municipalité transige ses opérations financières via les services ligne d’AccèsD Affaires de Desjardins;
- CONSIDÉRANT** qu’elle encourage ses citoyens à utiliser le paiement en ligne des taxes et services municipaux;
- CONSIDÉRANT** que plusieurs fournisseurs de la municipalité figurent sur AccèsD Affaires pour le paiement en ligne;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité désire réduire la manutention de chèques afin de faciliter, accélérer et éviter les frais de retard de paiement à ses



fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser le paiement en ligne par AccèsD Affaires, des factures à payer eu égard aux fournisseurs inscrits et déterminés annuellement sur la liste des dépenses incompressibles adoptée par le conseil.

Adoptée

4.12 RÉS. 040-17 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE – CHAUFFEUR JOURNALIER TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT les besoins du département de la voirie;

CONSIDÉRANT que Monsieur Benoît Brun rencontre les critères d'embauches à titre de chauffeur journalier temporaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de procéder à l'embauche de Monsieur Benoit Brun comme chauffeur – journalier- temporaire.

Adoptée

4.13 RÉS. 041-17 AFFECTATION DES EXCÉDENTS ET DES FONDS RÉSERVÉS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016

CONSIDÉRANT les travaux effectués en 2016;

Il est proposé par Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, appuyé par Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter, d'affecter les sommes suivantes, aux différents projets à être réalisés au cours de l'exercice 2016 :

Chemin des Ormes :	Subvention	7 000 \$
	Surplus accumulés	90 636 \$
	SOUS-TOTAL	97 636 \$
Chemin des Érables :	Subvention	32 000 \$
	Surplus accumulés	17 906 \$
	Fonds local de voirie	10 586 \$
	SOUS-TOTAL	60 492 \$
Rue des Lilas :	Surplus accumulés	14 471 \$
Route des Ormes : (affaissement)	Surplus accumulés	14 227 \$
Rue du Centenaire :	Surplus accumulés	7 842 \$
Chemin des Chênes Est :	Subvention	25 000 \$
	Surplus accumulés	78 212 \$
	SOUS-TOTAL	103 212 \$
Route des Tulipes :	Fonds local de voirie	37 268 \$
Chemin des Cyprès :	Subvention	20 000 \$
	Surplus accumulés	1 075 \$
	SOUS-TOTAL	21 075 \$
Piste cyclable	Fonds de parcs et terrains de jeux	1 071 \$
Patinoire :	Subvention	14 924 \$

2797



Surplus accumulés 572 \$
SOUS-TOTAL 15 496 \$

Stagiaire en environnement Fonds de la taxe verte **22 365 \$**

TOTAL DES PROJETS 395 155 \$

Adoptée

Période de questions du public

5. AVIS DE MOTION

5.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2017 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 13-2006 AFIN D’ABROGER LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT

Séance tenante est donné par Michelle Hudon, conseillère, avis de motion pour le règlement numéro 03-2017 relatif au règlement de construction et amendant le règlement numéro 13-2006 sur le Code national du bâtiment.

Période de questions du public

6. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7. APPELS D’OFFRES ET SOUMISSIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. RÉS. 0042-17 RÉSILIATION D’EMPLOI DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL REPORT À LA RÉGIE INCENDIE NORD-OUEST DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides (RINOL) est en fonction depuis le 20 juin 2016 et qu’elle devrait être pleinement en opération dès le 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT que ladite Régie a procédé à l'embauche des pompiers inscrits au tableau joint ;

Monsieur Frédéric Baesa	Pompier
Monsieur Éric Bariteau	Pompier
Monsieur Julien Bélanger	Lieutenant
Monsieur Marc-André Bélanger	Pompier
Monsieur Jimmy Bernier	Pompier
Monsieur Francis Labonté	Pompier
Monsieur Stéphane Maltais	Pompier
Monsieur Pascal Nantel	Pompier
Monsieur Maxime Therrien	Pompier
Monsieur Michaël Legault	Lieutenant

CONSIDÉRANT que Monsieur Hugo Girard Champagne, pompier, n’est plus à l’emploi de la municipalité et ce, depuis le 20 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents, le maire s’étant abstenu de voter, d’accepter en date du 31 décembre 2016,



23h59, la démission de tous les pompiers inscrits au tableau ci-joint, qui étaient sous la responsabilité de la municipalité de La Conception, et ce, afin qu'il puisse joindre les services de Régie incendie Nord-Ouest Laurentides (RINOL) selon leur terme et condition.

Adoptée

Période de questions du public

9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

9.1 RÉS. 0043-17 TRAVAUX DE RÉPARATION - PELLE SUR ROUE JOHN DEER 1988

CONSIDÉRANT que des travaux sont nécessaires à faire sur la pelle sur roue de marque John Deer 1988 – modèle 595 ;

CONSIDÉRANT qu'une estimation a été faite par la compagnie Atelier d'usinage Yvon Marinier Inc. au coût de 11 000 \$ plus les taxes applicables pour la réparation et le transport de ladite pelle.

Il est proposé par Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'accepter la soumission telle que proposée D'Atelier d'usinage Marinier Inc. au montant de 11 000 \$ plus les taxes applicables.

Le tout payable à même le budget d'opération.

Adoptée

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 RÉS. 0044-17 MAISON DES JEUNES - POLITIQUE INTERNE

CONSIDÉRANT que le service des loisirs désire ouvrir une maison des jeunes à raison d'une journée semaine;

CONSIDÉRANT que la maison des jeunes va être à même l'hôtel de Ville soit dans la salle Alfred Pilon;

CONSIDÉRANT que la maison des jeunes va être sous la supervision de la directrice des Loisirs;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal accepte la programmation présentée en novembre dernier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a élaboré une politique interne;

CONSIDÉRANT que les coûts afférant doivent être acquittés lors de la signature de la politique;

CONSIDÉRANT que le montant budgété est de 6 000 \$ pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que la maison des jeunes fait partie de la Politique familiale.

Il est proposé par Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, appuyé par Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter la



politique interne ci-dessous et faire signer cette dernière par les parents et les enfants qui fréquentent la Maison des Jeunes.

Politique interne de la Maison des Jeunes
La Conception

1. Aucune consommation de **DROGUE ET ALCOOL** ne sera tolérée.
2. Respecter la M.D.J, les animateurs, le terrain et les voisins.
3. Aucune forme de violence physique et verbale n'est tolérée et acceptée.
4. Cet établissement est sans fumeur donc respectez la zone établie (9mètres).
5. Aucune boisson énergisante n'est tolérée à l'intérieur et à l'extérieur.
6. Vous avez le droit de négocier tout avertissement.
7. Garder l'endroit propre et utiliser les poubelles.
8. Contribuer aux minimales tâches ménagères.
9. Si un bris est causé,...désolé, le responsable doit payer !
10. Interdiction de faire du skate et du vélo à l'intérieur.
11. Si vous ne respectez pas ces règlements, les conséquences seront jugées en réunion d'équipe.
12. Toute personne prise sous l'effet de l'alcool ou de la drogue sera expulsée pour une période déterminée. Un appel téléphonique sera fait aux parents et une lettre leur sera envoyée pour expliquer la situation. Et par la suite pour réintégrer la M.D.J une rencontre sera organisée entre le jeune, ses parents et la Directrice des Loisirs.
13. Toute personne prise à faire du vandalisme à l'intérieur ou à l'extérieur de la M.D.J et ce en incluant le voisinage, sera expulsées pour une période déterminée. Une lettre accompagnée d'une facture sera envoyée ainsi qu'un appel téléphonique sera fait aux parents. La réintégration sera faite de la même façon qu'au règlement no.12.

Signé le _____

Signature du parent

Signature de l'enfant

Adoptée

Période de questions du public

13. DIVERS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

14.1. RÉS. 045-17 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire, s'étant abstenu de voter, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h30.

Adoptée

Hugues Jacob,
Directeur général

Maurice Plouffe,
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142-2 du Code municipal.